

LE MESSENGER DE TAHITI.

Annonce : 4 fr. la ligne, caractères 9 points (par. tou) AU COMPTANT. S'adresser au bureau des affaires correspondances.

Papeete, le 27 mai.
Mardi dernier, 49 mil. 14 mil. à vapeur, le Milan commandé par M. de Perola, a mouillé au rade.

M. M. de Pérès, off. de la légion d'honneur, capitaine de brigade, commandant des côtes.
Duquesne, chevalier de la légion d'honneur, capitaine de la subdivision navale de l'Océanie.
Laurent, enseigne de vaisseau.
Pouzet, chevalier de la légion d'honneur, enseigne de vaisseau.
Morinan, enseigne de vaisseau.

Richard, id.
Richard, 08 d'administration.
Carpis, chirurgien des côtes.
Raimbaud, chirurgien auxiliaire du 1^{er} classe.

Le Milan a amené de France un détachement de dix sous-officiers et ouvriers d'artillerie et un courrier topographe. Tous destinés pour Papeete.
Par le Milan nous avons reçu les nouvelles de tout le mois de Janvier.

Jeuil dernier a été célébré la fête de l'Ascension. M. le commandant de la rade, accompagné des officiers des bâtiments de guerre, et M. le capitaine d'Artillerie, accompagné le Commissaire Impérial p. i. on tournée dans l'île, accompagné par les officiers de l'établissement, se sont rendus à la messe militaire qui a été dite par M. l'aumônier de la Bote.

Nouvelles de France.

Extrait de la convention de poste conclue entre la France et la Grande-Bretagne au sujet d'un règlement par décret impérial du 15 Janvier 1857.

1^o — Les lettres ordinaires, les lettres chargées et les imprimés de toute nature expédiés de France en Algérie par les routes ou autres pays d'outre-mer doivent être affranchis. Le droit des lettres est de six centimes par chaque poids de 7 grammes (1/2), ou par fraction de 7 grammes (1/2); celle des imprimés, par chaque paquet d'imprimés portant une adresse particulière et par chaque poids de 50 gr. ou par fraction de 10 gr.

Les lettres sont taxes ainsi qu'il suit:
Lettres ord. 1, 50c.
Par la voie d'Angleterre et de Panama. Imprimés, 0, 22.

Par celle d'Angleterre et des paquebots anglais, lettres 0, 50.
Par celle de Sué et des paquebots anglais. Imprimés, 0, 12.

Les lettres ou imprimés qui arrivent par les paquebots britanniques, ne sont affranchies que jusqu'à leur port d'origine.

Les différentes taxes peuvent être acquittées soit par les envois au moyen des timbres d'affranchissement vendus dans tous les bureaux de poste en France. Les lettres affranchies sont considérées comme non affranchies ailleurs qu'en France.

2^o — Les lettres ou imprimés expédiés des colonies et autres pays d'outre mer par la voie de l'Angleterre, ou par la voie des paquebots britanniques, et à destination de France ou d'Algérie, ne doivent être affranchis qu'en France au port d'embarquement. La taxe ne peut être payée que par les paquets.

Les droits à percevoir par l'administration des postes de France pour les lettres et imprimés particulièrement affranchis qui ont été envoyés par les destinataires conformément au tarif ci-après.

Lettres: 4f. 20c.
Par la voie de Panama. Imprimés, 0, 22.

Par la voie des paquebots britanniques et de l'Angleterre. Lettres, 6, 50.

Par celle des bâtiments de commerce, et de l'Angleterre. Imprimés, 0, 15.

Par celle des paquebots britanniques et de Sué. Les lettres ordinaires, les lettres chargées et les imprimés de toute nature, que l'administration des postes de la grande-Bretagne livrera à l'administration des postes de France, affranchis jusqu'à destination; si, au lieu de fournir les initiales P. D., seront exemptés de tout droit ou taxe à la charge des destinataires.

Les journaux, livres, brochures, reliefs, brochures, papiers de musique, prospectus, annonces et avis divers, imprimés, gravés ou lithographiés, ne peuvent jouir des réductions de taxe accordées suivant les tarifs ci-dessus qu'autant qu'ils sont sans aucune valeur commerciale, et qu'ils ne contiennent aucune écriture, chiffres, ou signe, quelconque à la main, et qu'ils n'ont d'autre destination que celle de servir de renseignements sur des conditions, seraient considérés comme lettres et traités en conséquence.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Avis.

La reine d'Angleterre a exprimé le vœu, auquel l'Empereur a dû se conformer, que sa médaille commémorative aux militaires français qui ont fait partie du corps expéditionnaire de la Baltique.

En conséquence, ceux de ces militaires qui sont rentrés dans leurs foyers sont invités à faire valoir leurs droits à cette médaille par la voie hiérarchique, avant le 30 novembre courant, auprès des généraux commandant les divisions territoriales. Les noms demandés devront être appuyés de titres authentiques.

Les candidats attendront, pour se débiter de la médaille de la Baltique, qu'elle leur ait été délivrée officiellement.

Par un décret impérial du 6 Janvier, ont été promus au grade de chirurgien principal de la marine: A l'ancienneté, M. M. Maréchal — Laitre — Belbin, — Macret, Manrot.
Au choix, Le Tesser — Ballot.

Par décret impérial du 47 Janvier 1857, M. Darrès, sous lieutenant d'infanterie de marine, commandant le détachement d'infanterie de marine à Taravao, a été nommé lieutenant.

Ont été nommés par décret du 17 Janvier au grade de lieutenant d'infanterie de marine: M. M. Macev — Ferris.

Au grade de capitaine:
A l'ancienneté: M. M. Libert — Souclon (rentrant en activité) — Vilain — Renaud — Esau — Ventre — Sachel — Bierre — Vales — Guign — Galot.
Au choix: Chaudron — Blouin — Assin — Sadiac.

Au grade de lieutenant:
A l'ancienneté: M. M. Raucou — Tourneur — Weiffel. Drouille — Licard — Rabier — Bissard — Blanquet — Miché de Mileray — Faleis — Vélaz — Chéreau — Legras — Durré (Jean) — Durré (Jean Charles) — Guillot — Létouat — Jacquet — Vachon — Garcia.
Au choix: Hufferay — Zambor — Marc-Clement — Gué — Buzé — Pasteur — Dider — Coma — Crozier.

Au grade de sous-lieutenant:
M. M. Les sous-officiers.

Meslans — Boudry — Berrant — François — Christian — Boné — Graeger — Jaine — Lantini — Hirschmann — Capocini — Yrus — Deboque — Arat. Regnaud — Lelouin — Guillon — Valtier — Berthier — Baudouin — Dugot — Gavout — Siquet — Le Faubert — Verdel — Deboque — Bieue.

M. M. les élèves de saint Cyr, Belot — Davout d'Aisy — LeBlond — Pascal — Paris de Ballardière. Guillaubi — Glasse.

Le ministre du 5 Janvier reproduit un décret impérial qui concerne les jeunes gens qui se destinant à la navigation du commerce et aspirent à devenir capitaines au long cours devront entrer dans la marine impériale comme volontaires.

Le ministre du 30 Janvier donne le décret impérial concernant les capitaines à rembourser pour obtenir le brevet de capitaine au long cours ou celui de maître au cabotage.

S. M. l'Empereur a décidé le 1^{er} Janvier que le régiment de Dragons de la garde Impériale prendrait le nom de Dragons de l'Impératrice.

On lit dans le ministre du 1 Janvier.

Un crime affreux a été commis aujourd'hui dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont. A la suite de la procession, et au moment où il retrorait dans la sacristie, Mgr l'archevêque de Paris a été frappé d'un coup de poignard par un jeune homme, nommé Vergès, récemment interné. L'archevêque a été porté au presbytère de Saint-Etienne-du-Mont, où il a presque aussitôt rendu le dernier soupir. L'assassin a été immédiatement arrêté.

Nous ne saurions dissimuler la profonde sensation émue par les nombreux fidèles qui se trouvaient réunis dans l'église, et la courbure impression que la nouvelle de la mort vertueuse produit à repaude et sur dans Paris.

Les représentants des deux confessions au congrès de Paris ont signé un protocole qui met fin aux difficultés qui existaient relativement à l'exécution du traité du 30 mars.

Il a été décidé que la nouvelle frontière entre la Turquie d'Europe et la Russie suivra la val de Trajan jusqu'à la rivière Galatzak, faisant Belgrad et Tokai, à la Moldavie, et que la Russie restera sur la rive droite de ce cours d'eau. Le Sérad de Khabard avec un territoire d'environ 210 verstes carrés.

Elle des Serbes devra une dépendance des empereurs du Danubie, et elle doit se soumettre la destination.

Les territoires (libres à l'ouest de la nouvelle destination, sont assignés à 1) Moldavie conformément à l'article 21 du traité, nous le Dots du Danube fait retour dix-neuf et à la Turquie.

La délimitation a dû être effectuée au 30 mars dernier, et a été dite les sous-officiers militaires et les civils Britanniques ont dû avoir échangé les principautés Danubiennes et, les eaux inférieures de la Turquie.

Le 15 Janvier à l'occasion de la nouvelle année, S. A. I. le Prince Napoléon a tenu au Palais Royal sous un grand drapeau les officiers généraux présents à Paris, qui ont pris part à la guerre d'Orient.

Le Prince Napoléon, avait posé S. A. I. le Prince Jérôme de résider cette réunion militaire dans la quelle on comptait encore sept officiers du premier Empire sous tous soldats de Waterloo.

Une cérémonie d'investiture de l'Ordre du Bain a eu lieu le 17 Janvier à l'ambassade d'Angleterre; par ordre de la Reine, lord Cowley, l'ambassadeur de S. M. Y. présidait.

Conformément à l'usage, les chevaliers grands-croix de l'Ordre présents à Paris avaient été convoqués, c'est-à-dire:

S. A. I. le Prince Napoléon.
Le R. E. E. le maréchal: Vaillant, Peissier, Canrobert et Bosquet.

Les généraux: de Salles, de Mac Mahon, Regnaud, de Saint-Jean d'Angély.

Avaient aussi été invités les chevaliers commandeurs de Martimprey, Thierry, Niel, Paté, Dulac, Dalmeze, Herbillon, Buisson, Molinet, et le contre-amiral Penard.

Et avaient été mandés les généraux anglais membres de l'Ordre et présents à Paris.

Quand tous ces messieurs eurent été assemblés dans la salle du Trône, les nouveaux chevaliers furent introduits; et après une brillante et chaleureuse allocution, lord Cowley donna lecture des lettres patentes



SUPPLÉMENT

au MESSAGER de TAHITI du 24 MAI 1857.

116
N° 21

TARIF établissant les prix d'estimation pour servir de base à la liquidation des droits d'entrée de 5 p. 100 sur les marchandises qui y sont soumises en conformité de l'arrêté du 17 janvier 1857.

DIRECTION DES MARCHANDISES. Un cent. Para.

BOIS COMMUNS.

	Le kil.	Le mètre.
Linge en planches	9.50	
id. ouvré, (finesses de toutes espèces) le mille.	15.00	

COMPOSITIONS DIVERSES.

	Le kil.	Le mètre.
Bougies de Têles et autres.	3.00	
id. de cire.	7.50	
id. de blanc de balais.	4.00	
Cierges en cire.	5.00	
Cigarettes.	75.00	
Cigarettes de Haville.	60.00	
id. de la Havane.	150.00	
Munies parfumées.	la douz. en boîtes. 4.00	
id. ordinaires.	la douzaine. 1.00	
Savons ordinaires.	le kil. 0.75	
id. d'odora.	la douzaine. 4.00	
Tabac à fumer dit caporal.	le kil. 3.00	
id. étranger.	id. 2.00	
id. à chiquer.	id. 3.00	
id. à priser.	id. 5.00	
The.	id. 2.00	

COULEURS.

	les 144.	le litre.
Crayons fins.	11.50	
id. communs.	5.00	
Encre liquide à écrire (noire).	le litre. 2.00	
Encre rouge (carmin).	les 12 boîtes. 10.00	
Noir à soulers (tirage) en boîtes.	la douz. 4.00	
id. en petites boîtes en bois.	id. 4.00	
id. id. en fer blanc.	id. 3.00	
Vernis de toutes sortes.	le litre. 0.90	

FAIENCE.

	la douzaine.	la pièce.
Assiettes.	5.00	
Plats divers, assiettes, etc.	30.00	
Pots à eau et couvertes.	la douzaine 7.50	
Tasses, bols, etc.	la douzaine 5.00	
Vases divers.	la douzaine 2.30	

FILS.

	la grosse.	le kil.
Fil de coton à coudre.	8.00	
id. à poudre pour cordonnier.	id. 5.00	
id. pour machines.	id. 2.00	
Fil de lin et de chanvre à coudre.	id. 5.00	
id. id. à voile.	id. 4.00	
id. id. à cordonnier.	id. 3.00	
Fil de soie à coudre.	le kil. 60.00	
Franges de fil.	le mètre. 1.10	

FRUITS.

	la boîte.	le kil.
Biscuits pour le thé.	7.00	
Biscuits.	2.50	
Coffretes diverses.	id. 3.50	
Fruits confits au sirop en boîtes.	la douzaine. 30.00	
id. id. en 1/2 flacons.	id. 15.00	
id. à l'eau.	id. 45.00	
id. au vinaigre (olives et autres).	id. 15.00	
id. à l'huile.	id. 18.00	
Olives en saumure.	le kil. 0.10	
Pruneaux en pots.	id. 3.00	
id. en caisses.	id. 1.00	
Raisins secs.	id. 1.50	

PAPIERS.

	la douzaine.	la feuille.
Cartes.	30.00	
Papier à enveloppe.	15.00	
id. blanc ecollé.	id. 9.00	
id. à lettre.	id. 15.00	
id. à petit.	id. 10.00	
id. à lettre.	le rouleau de 18 m. 2.00	
Registres assortis.	la douzaine. 60.00	

PORCELAINES.

	la douzaine.	la pièce.
Assiettes.	7.50	
Plats.	3.00	

	la pièce.	le mètre.
Pots à eau et couvertes.	10.00	
Saladiers.	id. 5.00	
Soupières.	id. 7.50	
Tasses, bols, etc.	la douzaine. 7.50	
Vase de nuit.	la pièce. 5.00	

POTERIES.

	les 100.	les 144.
Gargouilles.	300.00	
Pipes à fumer.	3.00	

PRODUITS DIVERS.

	la pièce.	le kil.
Cyso-pompes.	10.00	
Encres.	id. 20.00	
Fleur de soufre.	id. 1.00	
Fosphaire à filtrer.	la pièce. 40.00	
Gomme élastique.	les 12 paquets 10.00	
Papier verre.	les 144 feuilles 10.00	
id. sablé.	id. 10.00	
id. à l'émulsi.	id. 14.50	
Pierre à filtrer.	la pièce. 15.00	
Serrures ordinaires.	id. 5.00	
id. moyennes.	id. 3.00	
id. à injection en verre.	id. 3.00	
id. id. en porcelaine.	id. 2.00	
id. id. en plomb.	la douzaine. 5.00	
Son de té.	le kil. 0.15	
Soufre en bâton.	id. 0.50	

TISSUS DE COTON.

	la douzaine.	le mètre.
Bas blancs pour femmes.	15.00	
Bretelles ordinaires.	id. 10.00	
Calicos.	le mètre. 0.50	
Calicos croisés blanc et écar.	id. 0.50	
Calicos en coton.	la douzaine. 30.00	
Chaussettes écru.	id. 0.80	
id. de couleur.	id. 0.80	
id. à l'usage.	id. 10.00	
id. pour enfants.	id. 0.80	
Chemises en coton.	la pièce. 5.00	
Chemises de couleur pour hommes.	la douz. 30.00	
id. blanches pour id.	id. 40.00	
Chemises en coton.	le mètre. 0.50	
id. blanches pour id.	id. 0.40	
Francs de coton blanc.	id. 0.40	
Gants en coton.	la douz. 6.00	
Gilets de peu rayés de couleur.	id. 30.00	
Gilets de plié blanc et de couleur.	la pièce. 12.00	
Indiennes diverses.	le mètre. 0.65	
Jacouns.	le mètre. 0.50	
Madrilans.	id. 7.50	
Mouselines de perle blanches.	la douz. 7.50	
id. de couleur.	id. 6.00	
Mouselines en pièce.	le mètre. 0.80	
Nappes en coton.	le service (1 nappe et 12 serviettes) 15.00	
Palatots en coton blanc.	la pièce. 3.00	
Pantalons de toutes couleurs.	id. 4.00	
Robes de mousseline confectionnées.	id. 7.50	
Serviettes en coton.	la douz. 10.00	

TISSUS DE LAINE.

	le mètre.	la douz.
Alpacas.	1.00	
Casaca de laine.	la douz. 60.00	
Chemises de laine, bleues ou rouges.	id. 10.00	
Couvertures de laine blanche 1 ^{re} qual.	la pièce. 7.50	
id. 2 ^e qual.	id. 7.50	
Draps pour vêtements.	le mètre. 1.20	
Etamines assorties.	id. 7.50	
Etouffes en laine damassée pour meubles.	id. 2.50	
Flanelle de pure laine fine.	id. 1.50	
id. id. ordinaire.	id. 1.50	
id. id. blanc et coton.	id. 3.00	
Gilets de drap de toutes nuances.	la pièce. 10.00	
Habits, redingotes etc.	id. 10.00	
Laine douce.	le mètre. 1.00	
Pantalons de drap ordinaire.	la pièce. 30.00	
id. en laine douce.	id. 40.00	
Paindoux en laine.	la douz. 40.00	

TISSUS DE LIN ET DE CHANVRE.

	la douz.	le mètre.
Chemise devant en toile.	60.00	
Coutil de fil blanc pour pantalons.	2.50	
id. écar.	id. 4.50	



Coutil rayé ou de couleur.	le mètre	0.60
Nappes en fil.	le service (4 nappes et 12 serviettes)	53.05
Paletois de toile.	la pièce	6.00
Pantalons en coutil blanc.	la douz.	30.00
Serviettes en toile blanche.	la douz.	47.00
Toile à matelas.	le mètre	0.70
Toile d'osier.	la pièce	30.00
Toile en pièce.	le mètre	2.50
Touchois.	la douz.	12.00

TISSUS DE SOIE.

Cravates de soie, taffetas ou satin.	la douz.	36.00
id. de soie noire de Chine.	la douz.	30.00
Étoffes de soie uni.	le mètre	6.00
Foulards.	la pièce de 7.	25.00
Foulards de Chine.	id.	28.00
Gros de Naples uni de toutes nuances.	le mètre	8.50
Gants de soie.	la paire	3.00
Mantelets en soie.	id.	7.50
Robes de soir façonnées.	id.	10.00
Rubans de soie ou de satin p. chapeaux.	la pièce.	1.50
Rubans lisses de toutes nuances.	id.	1.50
Satin uni de toutes nuances.	le mètre	4.00
Taffetas noir uni.	id.	3.50
Mélours en ruban.	id.	1.00

VERRES ET CRISTAUX.

Bols blancs et opaques.	la douz.	8.00
Berces jaunes.	la pièce	5.00
Globes.	la douz.	15.00
Lampes en verre.	id.	12.00
Verres à pied tables.	id.	9.00
id. unis.	id.	7.50
Verres de cadine.	id.	4.00
Verres à liqueurs et à Bordeaux.	id.	7.50
Verres à siffler.	la douz.	30.00
id. à quinquets.	id.	6.00
Verres.	la paire.	10.00

OUVRAGES EN MATIÈRES DIVERSES.

§ 1. CUIRS.

Avant pieds et têtes de boîtes.	la douz.	80.00
Brides avec ours.	la pièce.	7.00
id. pour femmes.	id.	16.00
Clamuses pour hommes.	id.	3.00
id. pour enfants.	la douz.	15.00
Cuir de vache (vaqueville).	le cm.	15.00
Cuir fort pour coutellerie et sellerie.	id.	20.00
Cuir de mouton.	la pièce.	3.00
Empoignes.	la paire.	2.50
Gants en chevreau.	la douz.	21.00
Pantoufles en peau.	id.	24.00
Selles pour hommes.	id.	12.00
id. pour femmes.	id.	10.00
Veaux crés.	la douz.	125.00
id. veaux pour chaussettes.	id.	90.00

§ 2. MÉTAUX.

Aiguilles à coudre.	le mille.	5.00
Bagues en or.	la douz.	243.00
Boutons en or.	id.	245.00
Biscoutes de nageon.	la pièce.	125.00
Boutons d'acier.	id.	40.00
Boutons d'acier.	la pièce.	10.00
Calottes d'acier groupés.	id.	6.25
Casseroles et bouillottes en fer.	la douz.	30.00
Coffres forts.	la pièce.	100.00
Contours de table en fer.	la douz.	7.50
Couverts et fourchettes ordinaires.	la douz.	85.00
id. id. id.	id.	75.00
id. id. id.	id.	75.00
id. id. id.	id.	75.00
Couverts de Ruolz.	id.	75.00
id. id. id.	id.	75.00
id. id. id.	id.	75.00
Couverts en fer.	id.	2.00
Fingles.	le kd.	5.00
Lits en fer.	la pièce.	30.00
Montres en or.	id.	100.00
id. en argent.	id.	25.00
Moins à rade.	id.	25.00
Peignes.	id.	25.00
Pubes à friser et grises.	la douz.	15.00
Rumaisers ordinaires.	la pièce.	40.00
id. id. id.	id.	10.00
Troisces en métal.	id.	6.25

§ 3. MEUBLES.

Béliers.	la pièce.	1500.00
Bés de lit.	id.	25.00
Casques en bois.	id.	50.00
Chaises de salon, garnies en cuir.	id.	25.00
Chaises de salon, garnies en tissu.	id.	15.00
Chaises américaines bois peint et rotin.	id.	8.00
id. garnies en bois.	la douz.	45.00
Commandes ordinaires ou bois peint.	la pièce.	25.00
Fauteuils en rotin double.	id.	25.00
id. à barreau.	id.	2.00

§ 4. OS, IVOIRE ET NACRE.	l. c.	
Bains de toilette en os.	la douz.	90.00
id. en ivoire.	id.	180.00
Boulois en os.	la douz.	1.00
id. en os.	id.	1.00
§ 5. PAILLE.		
Chapeaux de paille Panama 1 ^{re} qual.	la douz.	300.00
id. id. 2 ^e qual.	id.	100.00
id. id. 3 ^e qual.	id.	50.00
id. de manille 1 ^{re} qualité.	id.	20.00
id. id. 2 ^e qualité.	id.	15.00
id. d'Italie pour hommes.	la douz.	60.00
id. id. pour femmes.	la pièce.	15.00

§ 6. DIVERS.

Accoustions.	la pièce.	90.00
Bains en cuir.	id.	5.00
Bottes à souler.	la douz.	75.00
Brosses à laver.	id.	30.00
id. à cirer.	id.	30.00
id. à cheval.	id.	30.00
Cables.	la douz.	21.00
Cravaches.	la pièce.	18.00
Fleurs Artifi-Belles.	id.	13.00
Garnitures de voiture.	la douz.	3.20
Garnitures de voiture.	la douz.	7.50
Jeux d'adultes.	la douz.	6.00
Lanternes portatives.	la douz.	30.00
Longues-vues.	la douz.	45.00
Lunettes et conserves 1 ^{re} qualité.	la douz.	10.00
id. id. 2 ^e qualité.	id.	10.00
Lithographies avec cadre.	la pièce.	10.00
Mallettes de parleur.	la douz.	150.00
Orgues.	la douz.	5.00
Ornétois.	id.	12.00
Ornétois en soie.	id.	12.00
id. en coton.	id.	4.00
Peignes à dégrasser.	la douz.	7.50
id. à dévider.	id.	7.50
Tois cirés.	le mètre.	2.50
Tapis de table en toile cirée.	la douz.	100.00
id. en toile.	id.	700.00

MARCHANDISES DIVERSES DITES CHINOISERIES.

Boîtes amoucheuses en bois laque.	la boîte.	15.00
Boîtes à thé en bois laque.	id.	15.00
id. ouvrages en bois laque garnies en ivoire ou en os.	id.	60.00
Boîtes à vaisselles communes.	id.	10.00
Boîtes à thé et en ivoire.	id.	45.00
Boîtes à thé en bois laque.	id.	30.00
Boîtes à cigares en bois laque.	id.	15.00
Boîtes à jeux.	id.	30.00
Calabres en laque.	id.	30.00
Coiffures asiatiques.	le pot.	5.00
Coupons de Chine.	la pièce.	100.00
Cuvettes en laque et en satin.	id.	15.00
id. id. id.	id.	15.00
Éventails en écaume en ivoire.	id.	15.00
Éventails en écaume en bambou.	id.	30.00
Fauteuils en ivoire.	id.	15.00
Fauteuils en ivoire et en nacre.	id.	30.00
Fauteuils.	la douz.	20.00
Jeux d'échecs en ivoire ou en os.	le jeu.	20.00
Jeux d'échecs en bois de camphre recouverts en cuir.	le jeu.	150.00
Mallettes de Chine en bois de camphre sans cuir recouvertes en cuir.	le jeu.	200.00
Mallettes en carton, composition carton, soie et vernis brillant le vernis.	id.	60.00
Manchons de poche en toile d'araignée.	les 10.	15.00
Nattes grandes.	la pièce.	1.50
Nattes de Chine.	la douz.	6.00
Pantoufles.	la douz.	4.00
Porte cartes de visite en ivoire.	la douz.	15.00
id. id. en nacre.	id.	15.00
id. id. en laque.	id.	5.00
Popitres en bois laque.	id.	30.00
id. id. de camphre.	id.	30.00
Talons à ouvrage en bois laque.	id.	100.00
Tables peintes en.	le jeu.	20.00
Tuiles et porcelaines blanches et écrites.	la douz.	30.00

Les droits de Douane seront perçus sur les médicaments, un rhum de charge, vases et ustensiles propres à la pharmacie, d'après les prix portés dans le tarif en vigueur dans les hôpitaux de la marine, augmentés de 10 p. 100.

Les membres de la Commission.
A. GILLET, L'habillage, Brander,
Vier, Bonafide.
Le Directeur de la Douane,
Président.
Vu le Contrôleur colonial, Robert de Rougemont
M. de Chiconot.
Vu et approuvé.
Le Commandant Particulier,
Commissaire Impérial p. i.
C^{te} Fougel.
L'Imprimeur GÉRARD J. FAURE.